

**Catalogue des services du fournisseur EDSB l'agence**  
*en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2025*

Frais / Service	Détail	Clients concernés	Prix
<b>Prélèvement automatique</b>	Règlement des factures par prélèvement automatique à leur échéance.	Tous	Gratuit
<b>Paiement par CB et par téléphone</b>	Règlement instantané à l'initiative du client.	Tous	Gratuit (hors coût de communication éventuel)
<b>Agence en ligne – Création à l'initiative du client</b>	Règlements par Carte Bancaire, édition de duplicita de factures, consultation d'historiques de consommations et de facturation, demandes de prestations, transmission d'index autorelevés...	Tous	Gratuit
<b>Facture électronique – Souscription par l'agence en ligne</b>	Réception des factures sous forme dématérialisée.	Clients ayant opté pour le prélèvement automatique	Gratuit
<b>Mensualisation</b>	Règlement des factures par prélèvement automatique mensuel sur 10 mois + régularisation sur 2 mois.	Clients C5* équipés de compteurs communicants et ayant opté pour le prélèvement automatique	Gratuit
<b>Frais de gestion</b>	Frais facturé à l'édition de la deuxième relance pour impayé.	Tous les clients résidentiels (ou non-professionnels)	10 € TTC / facture en deuxième relance
<b>Indemnité forfaitaire de recouvrement</b>	Indemnité facturée à l'édition de la deuxième relance pour impayé.	Tous les clients professionnels, entreprises, collectivités	40 € / facture en deuxième relance
<b>Duplicata de facture – par l'agence en ligne uniquement</b>	Editer soi-même le duplicata en pdf d'une facture d'électricité.	Tous	Gratuit
<b>Duplicata de facture – envoi par courriel ou courrier</b>	Editer une facture en pdf et l'envoyer par courriel, à la demande du client.	Tous	17,58 € TTC / facture
<b>Frais de gestion de première mise en service</b>	Frais facturé pour une demande de première mise en service avec engagement contractuel d'une durée inférieure à 1 an.	Tous les clients professionnels, entreprises, collectivités	10 € HTVA / PDL concerné

\*C5 : compteurs concernés par une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa.